

Compte rendu analytique du conseil de communauté du 20 mars 2017

Nombre de conseillers en exercice : 96
Nombre de présents : 79
Nombre de votants : 88

L'an deux mille dix-sept, le vingt mars à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté à Mourenx sous la présidence de M. Jacques CASSIAU-HAURIE.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM. Guy LAFFITTE, Jean-Pierre CAZALERE, André CASSOU, Alain PEDEGERT, Philippe GARCIA, Alice BENAVENTE, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Lucien PRAT, Guy PEMARTIN, Bénédicte ALCETEGARAY, David CRABOS, Jacques CASSIAU-HAURIE, Patrick TASSERIE, Jean-Bernard PRAT, Mathias DUCAMIN, Maryse PAYBOU, Jean-Marie PINON, Henri POUSTIS, Nadia GRAMMONTIN, Michel DARETTE, Michel BARBE, Patrick GALOPIN, Louis COSTEDOAT, Daniel BOULIN, Dominique TOUYA, Jean-Simon LEBLANC, Jean-Jacques TEIXEIRA, Paul MONTAUT, Didier REY, Jean-Pierre DUBREUIL, Gérard PALOUMET, Aline LANGLES, Francis LARROQUE, Albert LASSERRE-BISCONTE, Georges TROUILHET, Régis CASSAROUME, Delia MATA-CIAMPOLI, Pierre MUCHADA, Valérie PEYROUS, Véronique REMY, Michel CAMDESSUS, Encarnacion CANTON, Corinne CARRIAT, Bruno CIOSSE, Patrice LAURENT, Jeanne LUGA, François MATEOS, Sylvie MOUSQUES dit CABANOT, Jean-Luc MARTIN, Bernard CAZENAVE, Yves DARRIGRAND, Pierrette DOMBLIDES, Philippe GAUDET, Emmanuel HANON, Marc CAUHAPE, Jacqueline LACLAU-PECHINE, Claire-Lise LAFOURCADE, Dominique LALANNE, Valérie MARQUEHOSSE, Bernard MELIANDE, Marie-Luce MUSEL, Patrick PEYRE-POUTOU, Bernadette PRADA, Jean-Marc TERRASSE, Bernard TURPAIN, Thierry LAFFITTE, René LACABE, Michel LABOURDETTE, Jean LABASTE, Pierre LAFARGUE, Franck VIREBAYRE-GASTON, Francis GRINET, Alain BOUCHECAREILH, Jean-Claude MORERE, Gérard DUCOS, Maïthé MIRASSOU, Christian LÉCHIT, Francis LAYUS et Philippe ARRIAU

formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT EXCUSES OU ABSENTS : Mmes et MM. Madeleine BROLESE (pouvoir à M. Philippe GARCIA), Frédéric LAVIELLE, Axelle MARCHET (pouvoir à Mme Alice BENAVENTE), Michel LAURIO, Hervé LAFITTE (pouvoir à Mme Maryse PAYBOU), Michel JESER, Jean-Luc NOURY (pouvoir à Mme Delia MATA-CIAMPOLI), Yves SALANAVE-PEHE, Gilbert AURRIAC (pouvoir à Mme Sylvie MOUSQUES DIT CABANOT), Anthony BERBEL, Olivier MOUNOLOU, Fabien LARRIVIERE (pouvoir à Mme Bernadette PRADA), Catherine LEYGUES (pouvoir à M. Jean-Marc TERRASSE), Hélène MARTEUILH, Marie-Thérèse LAVIELLE (pouvoir à M. Michel LABOURDETTE), Raymond INCHASSENDAGUE, David HABIB (pouvoir à M. Georges TROUILHET).

SECRETAIRES DE SEANCE : Mmes Bénédicte ALCETEGARAY, Nadia GRAMMONTIN.

Compte rendu des décisions prises par le Président et le bureau

Monsieur le Président rend compte des décisions prises par le Bureau et par lui-même en vertu des délégations que le Conseil de communauté leur a confiées.

Rapport n° 1 : Plan Climat Air Energie Territoire : adoption du diagnostic et des orientations.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, par 84 voix pour et 4 abstentions, du rapport n° 1.

Rapport n° 2 : Bilan de la politique foncière 2016.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 2.

Rapport n° 3 : Zone du Balagué à Baigts-de-Béarn : vente de la parcelle A 1030 à la société de transports LANGLES.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 3.

Rapport n° 4 : Zone de Loupien à Monein : vente des lots 14 et 15 à la société ADSL BTP.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 4.

Rapport n° 5 : Zone Louis à Orthez : vente d'une emprise de la parcelle BK 72 à la SCI MC.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 5.

Rapport n° 6 : Vente d'une emprise de la parcelle AC 151 située sur la commune de Pardies à M. VIGNASSE.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 6.

Rapport n° 7 : Pays d'art et d'histoire Orthez Béarn des gaves : demande de subvention à la DRAC Nouvelle-Aquitaine pour 2017.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 7.

Rapport n° 8 : Pays d'art et d'histoire Orthez Béarn des gaves : désignation des membres du comité de pilotage.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 8.

Rapport n° 9 : Approbation d'une convention transactionnelle avec la SCI FIMC pour la résiliation amiable du bail commercial conclu pour l'exploitation de l'office de tourisme d'Orthez.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 9.

Rapport n° 10 : Office de tourisme Cœur de Béarn : désignation des représentants au comité de direction.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 10.

Rapport n° 11 : Office de tourisme Cœur de Béarn, travaux de la future antenne d'Orthez : dépôt de toute autorisation d'urbanisme.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 11.

Rapport n° 12 : Convention avec la chambre d'agriculture pour l'organisation des marchés de producteurs de pays saison 2017.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 12.

Rapport n° 13 : Partenariat entre le Pays LOBG et le CPIE pour la valorisation de l'agriculture et de la forêt : animations 2017.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 13.

Rapport n° 14 : Partenariat entre le Pays LOBG et le CRPF : programme d'actions pour une gestion durable de la forêt privée et une meilleure valorisation de la ressource bois (2017 -2018).

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 14.

Rapport n° 15 : Financement de la mise en œuvre du programme européen leader pour l'année 2017 : modification.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 15.

Rapport n° 16 : Opération exemplaire : proposition de lancement d'un dispositif expérimental pour l'acquisition, la réhabilitation et la vente ou la location de biens d'habitation.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, par 87 voix pour et 1 abstention, du rapport n° 16.

Rapport n° 17 : Réaménagement du bâtiment de l'association CIEL : dépôt de toute autorisation d'urbanisme.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 17.

Rapport n° 18 : Peinture de façade bâtiment Duclos à Artix : dépôt d'une autorisation d'urbanisme.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 18.

Rapport n° 19 : Autoroute A64/Demi-diffuseur de la Virginie : proposition par l'Etat d'un protocole de financement.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à par 86 voix pour et 2 abstentions, du rapport n° 19.

Rapport n° 20 : Participation financière à l'étude de modernisation de la ligne LGV DAX-ORTHEZ-PAU.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 20.

Rapport n° 21 : Transport à la demande (TAD) : Convention de délégation de compétence du Conseil Régional Nouvelle Aquitaine pour le service de transport à la demande de la communauté de communes de Lacq-Orthez.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 21.

Rapport n° 22 : Désignation de représentants à la commission départementale de consultation de l'énergie SDEPA-EPCI.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 22.

Rapport n° 23 : Adhésion à un groupement de commande pour "l'achat d'énergies, de travaux/fournitures/services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique".

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 23.

Rapport n° 24 : Convention avec le Syndicat Mixte du Bassin du Gave de Pau (SMBGP) pour le financement d'une étude : approbation et autorisation de signature.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 24.

Rapport n° 25 : UPPA : Attribution d'une subvention à l'Association pour le Développement de l'Enseignement et des Recherches auprès des universités, des centres de recherches et des entreprises d'Aquitaine (ADERA).

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 25.

Rapport n° 26 : Reliquat du dernier trimestre 2016 pour la participation de la communauté de communes de Lacq Orthez au coût d'installation d'un service de téléassistance pour les personnes âgées.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 26.

Rapport n° 27 : Mise en souterrain des réseaux à Ozenx-Montestrucq, Puyoô, Bellocq, Biron, Lacq-Audéjos, Balansun et Sault-de-Navailles : approbation de l'opération.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 27.

Rapport n° 28 : Information sur les marchés publics – liste des marchés conclus au cours de l'année 2016.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 28.

Rapport n° 29 : Octroi de subventions et de participations financières à des associations et organismes divers.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, par 79 voix pour et 6 abstentions, du rapport n° 29.

Les élus représentant la communauté de communes de Lacq-Orthez, présidents de certaines de ces associations et organismes ne prennent pas part au vote.

Rapport n° 30 : Définition des postes dits « à risque » au sein de la collectivité.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 30.

Rapport n° 31 : Prolongation du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 31.

Rapport n° 32 : Modification du tableau des effectifs 2017.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 32.

Rapport n° 33 : Attribution d'un fonds de concours aux communes de Bellocq, Castétis, Labastide-Cézeracq, Mesplède, Urdès et Lucq-de-Béarn.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 33.

Rapport n° 34 : Vote des taux d'imposition 2017.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 34.

Rapport n° 35 : Fixation du taux de la taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM).

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 35.

Rapport n° 36 : Biens meubles figurant à la section d'investissement dont la valeur unitaire est inférieure à 500 €.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 36.

Rapport n° 37 : Approbation du compte de gestion 2016 du budget principal.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 37.

Rapport n° 38 : Approbation du compte de gestion 2016 du budget annexe déchets.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 38.

Rapport n° 39 : Approbation du compte de gestion 2016 du budget annexe du Pays.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 39.

Rapport n° 40 : Approbation du compte de gestion 2016 du budget annexe de la zone d'activités d'Eurolacq 2.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 40.

Rapport n° 41 : Approbation du compte de gestion 2016 du budget annexe de la zone d'activités de Loupien.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 41.

Rapport n° 42 : Approbation du compte de gestion 2016 du budget annexe de la zone d'activités de N'Haux.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 42.

Rapport n° 43 : Approbation du compte de gestion 2016 du budget annexe de la zone d'activités de la Geüle.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 43.

Rapport n° 44 : Vote du compte administratif 2016 – Budget principal.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 44.

Rapport n° 45 : Vote du compte administratif 2016 – Budget annexe déchets.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 45.

Rapport n° 46 : Vote du compte administratif 2016 – Budget annexe du Pays.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 46.

Rapport n° 47 : Vote du compte administratif 2016 – Budget annexe de la zone d'activités d'Eurolacq 2.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 47.

Rapport n° 48 : Vote du compte administratif 2016 – Budget annexe de la zone d'activités de Loupien.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 48.

Rapport n° 49 : Vote du compte administratif 2016 – Budget annexe de la zone d'activités de N'Haux.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 49.

Rapport n° 50 : Vote du compte administratif 2016 – Budget annexe de la zone d'activités de la Geüle.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 50.

Le Président,

